

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et Rendez-vous solidaire

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse d'économie solidaire Desjardins tenue le 24 avril 2025 à 10h au Centre Manivelle, 506, 8^e avenue à Limoilou, Québec, sous la présidence de M. Pierre Patry, Premier vice-président du conseil d'administration.

PRÉSENCES :

Un peu plus de 300 personnes sont présentes à cette assemblée générale annuelle, toutes étant membres, administrateur·trice·s, employé·e·s, partenaires ou invité·e·s de la Caisse.

Mme Magali Parent se présente comme animatrice et elle laisse la parole à M. Pierre Patry.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

La Caisse a appliqué plusieurs mesures afin d'assurer le caractère responsable de l'AGA et du Rendez-vous solidaire, notamment la compensation des GES liés aux déplacements, le recours à des fournisseurs engagés, la gestion zéro déchet, la redistribution des surplus alimentaires et l'accompagnement de la brigade verte du traiteur social La Baratte.

Le premier vice-président, M. Pierre Patry, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes, rappelle l'importance d'une transparence rigoureuse dans le contexte politique et économique actuel et indique qu'il assume la présidence de l'assemblée en remplacement de M. Garry Lavoie, président, absent.

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

La Caisse a sollicité M. Jean-Yves Bourgeois, premier vice-président Services aux entreprises du Mouvement Desjardins, afin d'échanger sur la contribution de la Caisse au sein du Mouvement et sur les leviers susceptibles de soutenir davantage sa mission distinctive en appui à l'économie sociale du Québec. M. Bourgeois, reconnu pour son engagement envers diverses causes et organisations québécoises, a partagé sa perspective à cet égard.

Une capsule vidéo présentant l'intervention de M. Jean-Yves Bourgeois est ensuite projetée aux personnes présentes.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

L'assemblée se déroule chez un membre entreprise, le Centre Manivelle, et le service de traiteur est assuré par La Baratte, un organisme à but non lucratif également membre de la Caisse. Le recours à ces deux fournisseurs permet de réaliser l'objectif de valoriser et d'impliquer des membres d'entreprises collectives dans l'organisation de l'événement.

L'animatrice présente les modalités des périodes de questions, précisant qu'elles se dérouleront dans un esprit de parité et d'équité. Elle indique que les membres doivent se rendre à un micro, obtenir le droit de parole de la présidence, s'identifier, et disposeront d'un maximum de trois minutes pour leur intervention, afin de permettre la participation du plus grand nombre.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, trois personnes scrutatrices doivent être nommées afin d'assurer le respect du processus de votation.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de nommer Mme Marie-Pier Poliquin, Mme Émilie Audet et Mme Catherine Auclair à titre de scrutatrices.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée procède ensuite à la présentation de l'ordre du jour, lequel est projeté à l'écran. Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 18 avril 2024

L'assemblée procède à la présentation du procès-verbal de l'AGA tenue le 18 avril 2024. Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

3. Retour sur l'année 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

Pierre Patry livre le message du rapport du conseil d'administration.

En 2023 et 2024, la caisse poursuit sa mission de soutien aux projets à retombées économiques, sociales et environnementales, tout en enregistrant une croissance de 5,7 % de son actif, qui a atteint plus de 2,4 milliards de dollars au 31 décembre 2024, résultat du travail soutenu du personnel et de l'engagement du conseil d'administration au service des membres et des organisations du Québec.

3.2. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le directeur général, M. Marc Picard, et la directrice Services aux entreprises et aux particuliers, Mme Emmanuelle Dulondel, présentent le rapport d'activités de la Caisse pour l'année 2024.

La Caisse a maintenu une forte présence en investissement responsable et finance solidaire. Les membres de la Caisse génèrent un impact économique et social significatif, notamment par une présence importante dans les secteurs de l'économie sociale et communautaire.

La Caisse compte 21 995 membres, dont 17 468 membres citoyens et 4 527 membres entreprises. En 2024, 568 nouvelles adhésions ont été enregistrées parmi les membres citoyens, et 297 nouveaux comptes ont été ouverts au bénéfice des membres entreprises.

Le Fonds d'aide au développement du milieu est présenté par Mme Sandra Turgeon, administratrice et membre du comité Coopération, ainsi que par M. Martin-Pierre Nombré, directeur du développement stratégique. Un tableau illustrant les leviers complémentaires au financement est présenté, incluant les informations relatives au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et aux secteurs bénéficiaires, ainsi qu'aux dons, commandites et bourses. Les différents fonds provenant du Mouvement Desjardins — notamment le Fonds du Grand Mouvement, le Fonds C et les ristournes individuelles — sont également exposés, pour un total de 5,6 M\$.

M. Martin-Pierre Nombré poursuit la présentation en faisant état du suivi du budget participatif, une démarche issue du Fonds d'aide au développement du milieu visant à permettre aux membres de décider collectivement de l'allocation d'une partie des sommes disponibles, dans un esprit de participation et de transparence. Il présente également l'Appel à projets en habitation, qui soutient le renforcement des capacités organisationnelles du secteur de l'habitation communautaire, conformément aux engagements de la Caisse en matière d'innovation sociale et de soutien au logement hors marché.

3.3. Période de questions

L'animatrice présente les modalités des périodes de questions, en précisant qu'elles se dérouleront dans un esprit de parité et d'équité de la parole entre les membres. Elle indique que toute personne souhaitant intervenir doit se diriger vers l'un des micros et attendre qu'on lui accorde le droit de parole. Une fois celui-ci obtenu, la personne doit s'identifier en précisant son prénom et son nom. La durée maximale d'une intervention est fixée à trois minutes, après quoi la parole est cédée à une autre personne, l'objectif étant de permettre la participation du plus grand nombre. Par souci d'équité, toute intervention dépassant le temps alloué pourra être interrompue, afin d'assurer que les échanges profitent à l'ensemble des membres présents.

Un membre encourage les personnes présentes à intervenir davantage pendant les périodes de questions.

Un membre souligne le travail de la Caisse d'économie solidaire Desjardins mentionnant que son groupe connaît un important essor grâce au soutien de la Caisse.

Un membre exprime sa préoccupation quant à l'impossibilité, selon son expérience, de transiger avec une personne en présence pour la gestion de son compte entreprise. Le directeur général prend acte de la doléance et précise que, bien que certains services aux entreprises soient assurés par le centre pour des raisons d'efficacité, il demeure possible pour tout membre de prendre rendez-vous avec une personne de la Caisse pour obtenir un accompagnement concernant son compte.

Un membre souligne les difficultés d'accès liées au retrait des guichets automatiques. Le directeur général rappelle que cette décision, fondée sur une utilisation très faible (moins de 3 % des transactions), relève du conseil d'administration selon les besoins du milieu. Il précise que la Caisse maintient un service de convenance offrant un accompagnement en personne au besoin, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Un membre questionne les frais bancaires Desjardins applicables aux organismes. Le directeur général indique que ces frais sont déterminés par la Fédération et sont difficiles à modifier, mais précise que les conseiller·e·s de la Caisse peuvent accompagner les organismes afin de vérifier si leur forfait est approprié ou si un autre forfait pourrait réduire leurs coûts.

3.4. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

L'animatrice invite la présidente du comité gouvernance et éthique, Mme Josée Montpetit à livrer le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Voici donc le bilan de la surveillance de ces trois règles déontologiques pour la dernière année.

Aucune situation concernant les conflits d'intérêts n'a été constatée par le conseil d'administration.

Les dépôts et les prêts consentis aux personnes visées par le Code La caisse peut consentir du crédit à un de ses membres du CA, à une personne qui lui est liée ou à un administrateur d'une société faisant partie du groupe au sens de la Loi, en respectant les règles du Code. Cependant, la caisse ne peut accorder à une personne des conditions plus avantageuses que celles qu'elle consent dans le cours normal de ses activités. Le conseil d'administration déclare qu'il n'y a eu aucune dérogation pour les règles sur la conformité des dépôts et des prêts accordés aux personnes intéressées.

Et pour terminer, aucun contrat de fourniture de biens ou de services n'a été consentis par la Caisse à des personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.5. Rapport financier

La Caisse présente ses résultats financiers pour l'année 2024. Le volume d'affaires sous gestion atteint 4,08 G\$, en hausse de 5,3 %. L'actif total s'élève à 2,40 G\$, en progression annuelle de 5,72 %, tandis que le passif s'établit à 2,24 G\$, une variation de 5,60 %. L'avoir des membres atteint 160,42 M\$, en

hausse de 7,40 %. L'excédent d'exploitation pour 2024 s'établit à 33,24 M\$, en augmentation de 19,3 %. Enfin, les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres totalisent 10,0 M\$, une variation de 133,82% par rapport à 2023.

Elle complète la présentation des états financiers avec un graphique représentant le parcours de l'argent au 31 décembre 2024 en détaillant la provenance des dépôts des membres et les différents financements, liquidités et placements.

4. Période de questions

Un membre questionne la manière dont sont établis les taux hypothécaires pour les coopératives d'habitation, actuellement calculés selon les critères applicables aux prêts commerciaux. Le directeur général indique qu'une offre adaptée au milieu coopératif est en développement.

Un membre soulève une question concernant la possibilité pour les municipalités, telles que Montréal, de détenir leurs avoirs bancaires à la Caisse. Le directeur général indique qu'en raison de la nature et de la complexité de ces comptes, leur gestion dépasserait l'expertise actuellement disponible en caisse. Il souligne toutefois que la Caisse continue de développer des collaborations et des alliances pour soutenir des projets liés à l'économie sociale et solidaire.

Un membre demande pourquoi l'assemblée générale annuelle n'est pas offerte en mode hybride. La préoccupation est prise en note et sera considérée dans la planification des prochaines assemblées générales.

5. PROPOSITION SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

VOTE EN DIFFÉRÉ

Nathalie Bergeron présente la recommandation du conseil d'administration pour le partage des excédents annuels.

Les excédents nets de l'exercice avant ristourne aux membres sont de 10 381 000\$. À ce montant, nous ajoutons les virements réglementaires et autres ajustements pour un solde de 13 034 000 \$, duquel nous soustrayons l'ajustement net relatif aux ristournes et l'affectation à la réserve du FADM ainsi que les versements obligatoires à la réserve pour ristourne éventuelle et à la réserve générale qui donne un solde à répartir de 0.

Rappel de la spécificité de la ristourne collective.

Le conseil d'administration recommande le montant de 2 617 558 \$ pour le Fonds d'aide au développement du milieu.

Nathalie Bergeron présente également la répartition des excédents annuels de ristournes (sous gouvernance Mouvement) de 500 258 \$.

Proposition de versement totalisant 3 117 816 \$ pour 2024.

SUR UNE PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU D'AMENER EN VOTE EN DIFFÉRÉ, LA RECOMMANDATION DU VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES, DU VERSEMENT D'UNE SOMME AU FADM ET DES TAUX DE RISTOURNES.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration (VOTE EN DIFFÉRÉ)

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu que M. Gérald Larose, 3^e vice-président et Mathieu Pellerin, secrétaire, agissent respectivement comme président et secrétaire d'élections.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Marie-Josée Renaud, présidente du comité de mise en candidature, fait le rapport du comité de mise en candidature.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pendant 20 jours, à partir du 28 mars 2025 sur notre microsite internet, l'infolettre, et sur tous nos réseaux sociaux.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration était plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux groupes suivants :

- ✓ 1 poste pour le groupe 3 : Autres regroupements syndicaux
- ✓ 1 poste pour le groupe 5 : Les coopératives et leurs organismes associés
- ✓ 1 poste pour le groupe 6 : Les associations à but non lucratif et leurs organismes associés
- ✓ 1 poste pour le groupe 7 : Les entreprises culturelles et leurs organismes associés
- ✓ 1 poste pour le groupe 8 : Les membres adhérents à la mission de la Caisse – poste universel

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 6 candidatures répondant aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Gérald Larose, le président d'élection fait part des candidatures reçues.

Groupe 3 : Denis Roy

Groupe 5 : Sokchiveneath Taing Chhoan

Groupe 6 : Garry Lavoie

Groupe 7 : Josée Montpetit

Deux candidatures reçues pour le groupe 8 des membres adhérents à la mission de la Caisse
Groupe 8 : Élisabeth Duboc et Nancy St-Pierre

Les candidates du groupe des membres adhérents à la mission de la Caisse se présentent en vidéo.

5.2.4. Élection par acclamation

Comme le nombre de candidatures correspond au nombre de postes à pourvoir dans ces groupes, les personnes suivantes sont élues par acclamation : Denis Roy, Sokchiveneath Taing Chhoan, Garry Lavoie et Josée Montpetit.

5.2.5. Élection par votation (vote en différé)

Deux candidatures reçues pour le groupe 8 des membres adhérents à la mission de la Caisse
Groupe 8 : (2 candidatures) : Élisabeth Duboc et Nancy St-Pierre

SUR UNE PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU D'AMENER EN VOTE EN DIFFÉRÉ, LE VOTE POUR LES DEUX CANDIDATURES AU POSTE VACANT DU GROUPE 8 DES MEMBRES ADHÉRENTS À LA MISSION DE LA CAISSE – POSTE UNIVERSEL.

Le président d'élection souhaite bonne chance aux candidates.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Magali Parent explique l'exercice de vote en différé ainsi que l'annonce sur le site Desjardins.com, dans les 4 jours suivants l'AGA.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Sommet de l'économie sociale :

Marc Picard nous parle du deuxième Sommet de l'économie sociale. Une vidéo de Béatrice Alain est présentée.

Remise du prix François Saillant :

La porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain, Véronique Laflamme et l'ex-coordonnateur du FRAPRU, François Saillant, auteur et militant de longue date pour le droit au logement.

Le prix François-Saillant – visant à reconnaître une initiative collective qui participe à l'avancement du droit au logement au Québec – est exceptionnellement attribué cette année à deux organismes : le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste de Québec et la Coopérative de solidarité en habitation inuite

Illuvut du Nunavik. Chaque organisme recevra une bourse de 10 000 \$ accordée par la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

La rencontre de l'assemblée générale annuelle de 2025 est ajournée en attendant la compilation des votes en différé.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, il y a eu 523 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

- 93,24 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

- La personne membre du conseil d'administration élues est : Élisabeth Duboc.

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 30 avril 2025 à 11h31.